

Jeudi 24 novembre 2022  
9h00 – 16h30

Journée Achats publics durables

*Matinée*

Achats  
circulaires :  
Réemploi et ESS

*Après-midi*

Restauration  
collective  
durable



resecó

# Mot d'ouverture

*Monsieur Philippe CHARRETTE*

*7ème Vice-Président du Conseil départemental  
En charge des finances et de la commande publique*



# Achats circulaires

## *Réemploi et ESS*



**De la théorie...**



## Impact des activités humaines

*Episodes climatiques (incendies, inondations,...)*

*Extinction de la biodiversité*

*Pollution des sols, de l'air et de la terre*

*Surconsommation des ressources*





## Objectifs du Développement Durable de l'ONU

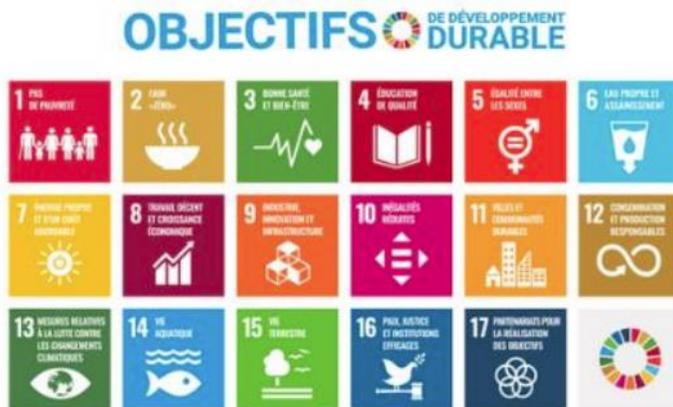
*Adoptés par tous les états membres de l'ONU en 2015*

*A atteindre pour 2030*

*S'appliquent à tous les pays et à toutes les parties prenantes*

*17 objectifs qui touchent tous les marchés publics*

**=> Objectif n°12 : Consommation et production durables**





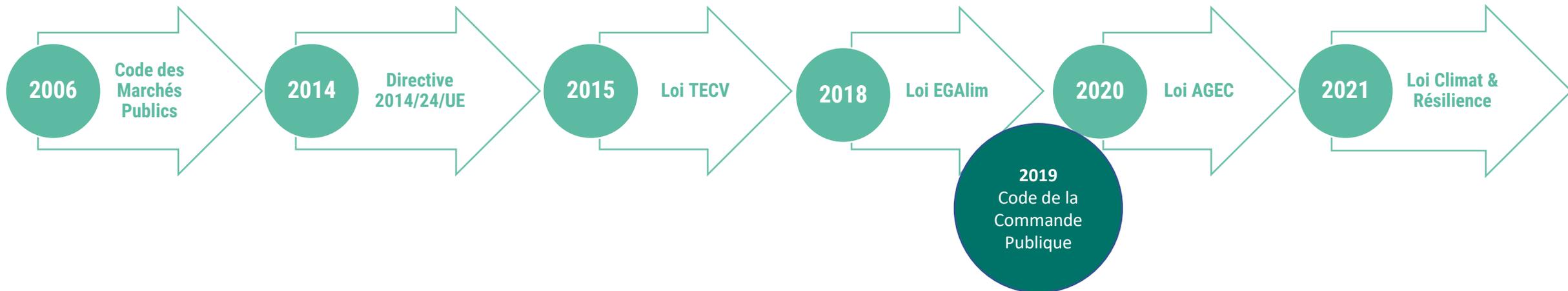
## Cadre réglementaire en constante évolution

*3ème Plan National pour les Achats Durables (2022-2025)*

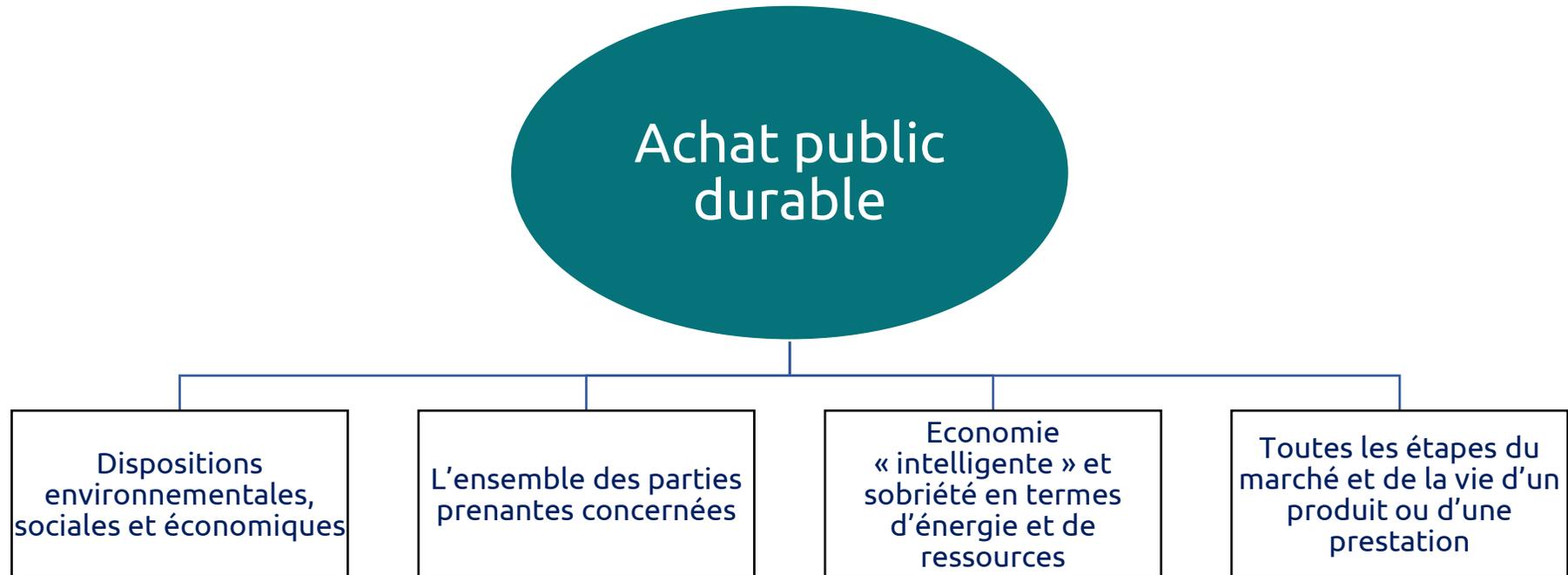
**Objectifs 2025 :**

**30%** des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une **disposition sociale**.

**100%** des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une **disposition environnementale**

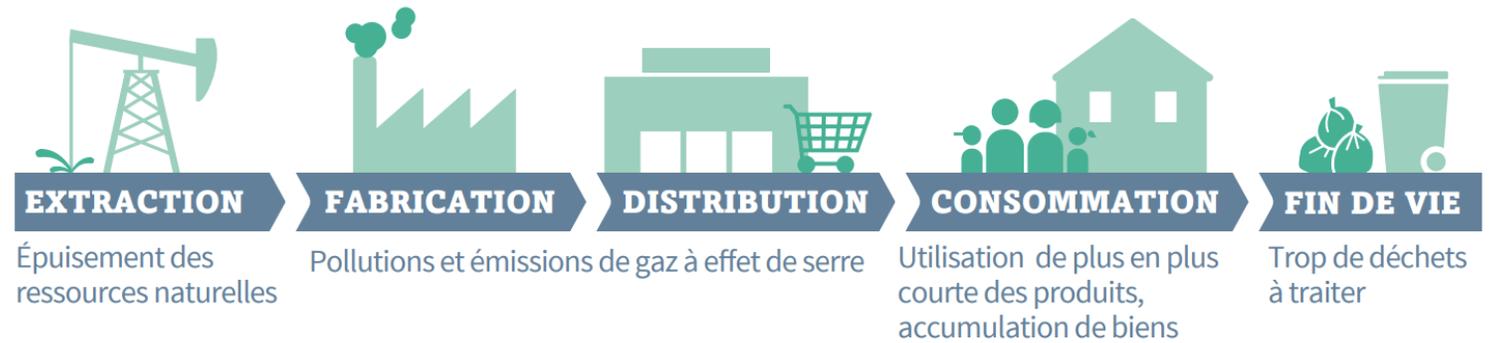


# Définitions

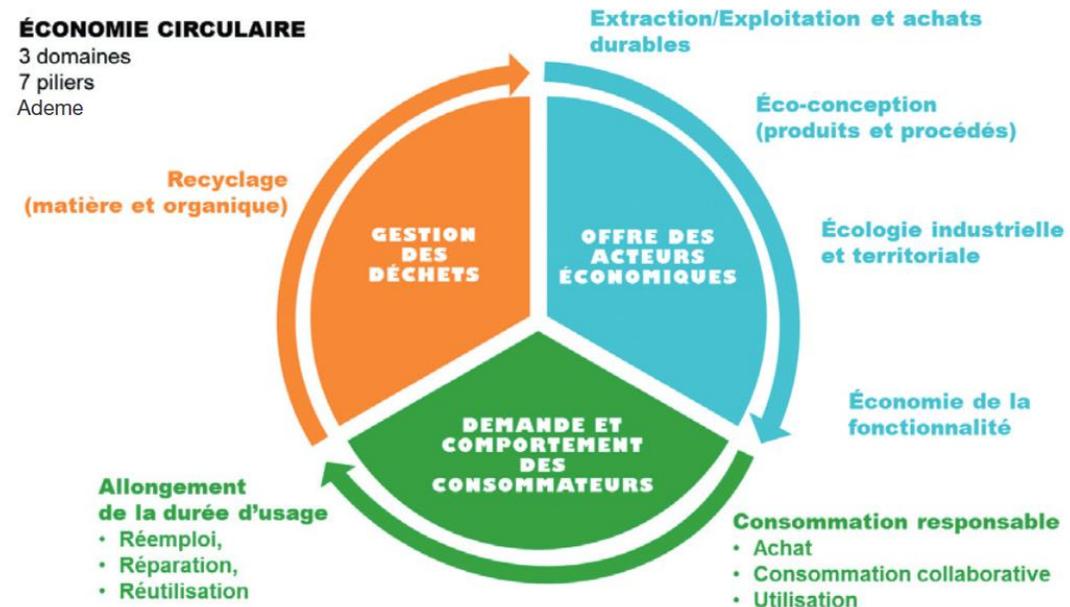


*Définition donnée par le PNAD 2015-2020*

# Economie Linéaire



# Economie Circulaire



2021

## Loi Climat et Résilience

### Les 3 aspects principaux qui bousculent la commande publique

- **Introduire les objectifs du développement durable dans les principes de l'achat public et d'obliger l'acheteur à justifier de leur prise en compte**
- **Prise en compte du DD dans les clauses, conditions d'exécution et critères de sélection**
- **Fin du critère unique prix mais utilisation du critère coût global**

**Date d'application au plus tard 5 ans après la publication de la loi**

- ➔ La prise en compte des objectifs de développement durable dans les **spécifications techniques** ;
- ➔ La prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans **les critères d'attribution** ;
- ➔ La prise en compte obligatoire de l'environnement dans **les conditions d'exécution** ;
- ➔ La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les **conditions d'exécution**
- ➔ Mise à disposition des acheteurs par l'Etat **d'outils opérationnels** de définition et d'analyse du coût du cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat
- ➔ Obligation d'utiliser des **matériaux biosourcés ou bas-carbone dans** au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique
- ➔ Obligation de mise en ligne des **SPASER**  
Présenter des indicateurs précis sur le % des achats socialement et écologiquement responsables

2020

## Loi AGECE

**La Loi Anti-Gaspi et Economie Circulaire s'articule autour de 5 axes de travail fondamentaux**

- **Sortir du plastique jetable d'ici 2040**
- **Lutter contre le gaspillage et promouvoir le réemploi**
- **Agir contre l'obsolescence programmée**
- **Mieux produire et moins consommer**
- **Mieux informer les consommateurs**

# Obligations en lien avec la commande publique

- **Article 51** = Diagnostic produit matériaux équipements déchets lors de travaux de démolition ou de réhabilitation de bâtiments
- **Article 52** = Cession à titre gratuit des constructions temporaires et démontables de l'Etat et de ses établissements publics
- **Article 53** = Cession à titre gratuit de biens de scénographie par les collectivités
- **Article 54** = Lors d'un chantier de réhabilitation ou de démolition de bâtiment, si un opérateur compétent effectue un tri et un contrôle des matériaux, équipements ou produits de construction pouvant être réemployés, alors ces derniers ne prennent pas le statut de déchets
- **Article 55** = obligation de :
  - Réduire la consommation de plastiques à usage unique,
  - Réduire la production de déchets,
  - Privilégier les biens issus du réemploi ou qui intègrent des matières recyclées
  - Promouvoir le recours à des logiciels dont la conception permet de limiter la consommation énergétique
- **Article 56** = constructions temporaires
- **Article 58** = biens acquis issus du réemploi, de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100%
- **Article 60** = achat de pneus rechapés

# Zoom sur l'Article 58

## Décret 2021-254 d'application de l'article 58 de la Loi AGEC

Domaine	Produits ou catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	dont % issu du réemploi ou de la réutilisation
Jeux, Jouets	Jeux, Jouets	20	5

### Marchés de fournitures uniquement

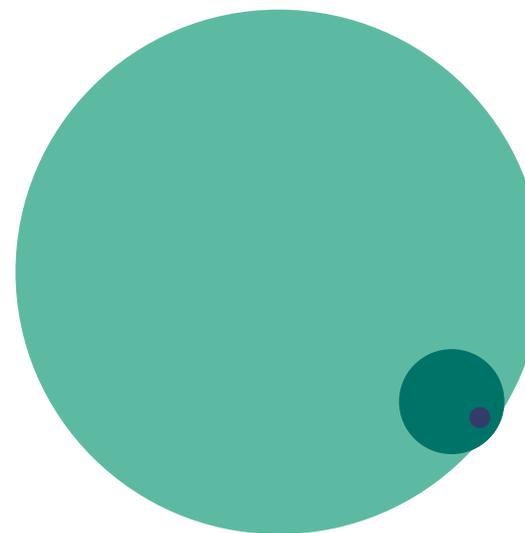
#### Explications sur les taux :

- Exprimés en % du montant total hors taxes de la dépense consacrée ce produit
- Calculé par année civile

#### Suivi de l'obligation

- Déclaration annuelle auprès de l'OIECP
- Bilan de l'évolution des pratiques

Publié par les ministères pour le 31-12-2022



80% de dépenses affectées à des produits neufs

20% de dépenses affectées à des produits issus du réemploi, de la réutilisation ou contenant des matières recyclées

Dont 5% de dépenses pour des produits issus du réemploi ou de la réutilisation

# Les 17 familles concernés

% issu du réemploi ou de la réutilisation <b>ou intégrant des matières recyclées</b>	Dont % issus du réemploi ou de la réutilisation	Produit ou catégorie de produit
20 %	0 %	Fournitures de bureau
		Equipement de transport et produits auxiliaires pour le transport, véhicules à moteur, carrosserie des véhicules, sièges pour véhicules à moteur
20 %	5 %	Mobilier urbain
		Jeux, jouets
20 %	10 %	Sacs d'emballage
		Vaisselle, bouteilles, bocaux et flacons
20 %	20 %	Vêtements, articles chaussants, vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires, linge, produits en cuir, matériaux en plastique et en caoutchouc, articles textiles
		Machines, matériel et fournitures informatiques et de bureau, terminaux informatiques, ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, accessoires informatiques
		Photocopieurs et matériel d'impression offset, pièces et accessoires de photocopieurs
		Cartouches de toner, cartouches d'encre
		Téléphones mobiles, téléphones fixes
		Bicyclettes (y compris électriques)
		Sièges, chaises et articles assimilés, tables, armoires, bureaux et bibliothèques
		Appareils ménagers
		Bâtiments préfabriqués, bâtiments modulaires préfabriqués
40 %	0 %	Imprimés, livres, brochures et dépliants, registres, livres comptables, classeurs, fournitures de bureau, papeterie
		Papier d'impression, papier pour photocopie



**... à la pratique**

# Des acteurs pour vous accompagner





RESECO  
Qui sommes-nous ?

# Un réseau au service des territoires

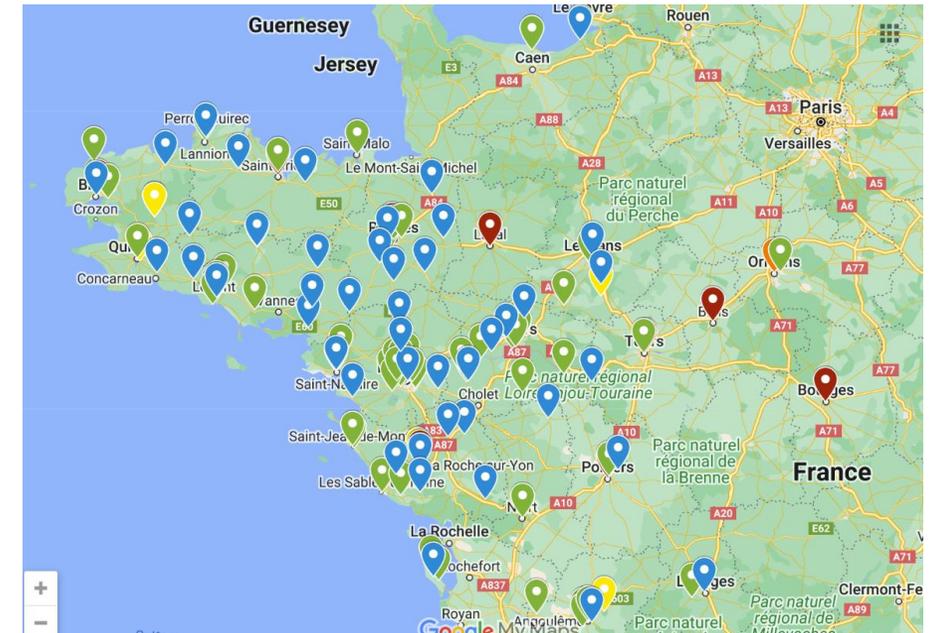
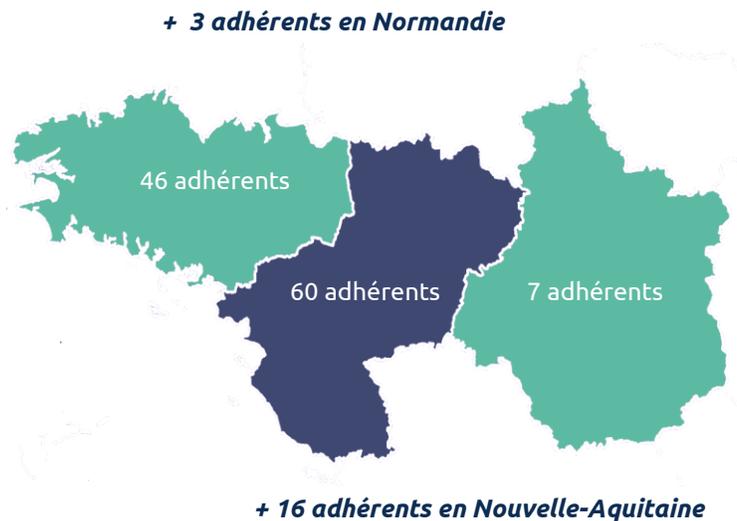


## Un réseau d'acheteurs engagés

Créé en 2006, une centaine d'entités publiques soucieuses d'intégrer des dispositions environnementales, économiques et sociales au sein de leur commande publique.

## Particularité

Le fonctionnement de RESECO repose sur un binôme élu-agents



[lien vers la carte en ligne](#)

## Notre ambition

*Vous faire gagner du temps*



Informer

Sensibiliser



Former

Innover  
ensemble



# Nos activités

*Et outils*



## Des activités proposées à tous

- Journées de réflexion
- Des groupes de travail (en ce moment un clausier biosourcés)
- Webinaires thématiques (restau co, économie circulaire)
- Formations/sensibilisations
- ...

## Des activités réservées aux adhérents

- Veille
- Centre de ressources
- Adresse mail groupée
- Webinaires d'actualités
- Retours d'expérience / dynamique réseau
- ...



# Nos solutions

*Accessibles à tous*

Le **guichet vert** est un service de **conseil environnemental** de **premier niveau**.

**Gratuit**, d'une heure maximum, accessible aux acheteurs soumis au code de la commande publique (adhérents ou non).

[Formulaire](https://resecó.fr/solutions/) et [charte d'utilisation](https://resecó.fr/solutions/) : <https://resecó.fr/solutions/>



L'outil de **référencement réglementaire** permet une recherche réglementaire sur la **commande publique durable**.

RESECO et 3AR (réseau cousin néo aquitain) vous proposent cet outil clé en main.

Accès à la [Réf](https://resecó.fr/solutions/#guichet) : <https://resecó.fr/solutions/#guichet>

*Outils financés par le Commissariat général au développement durable dans le cadre du Plan national des achats durables (PNAD) 2022-2025*

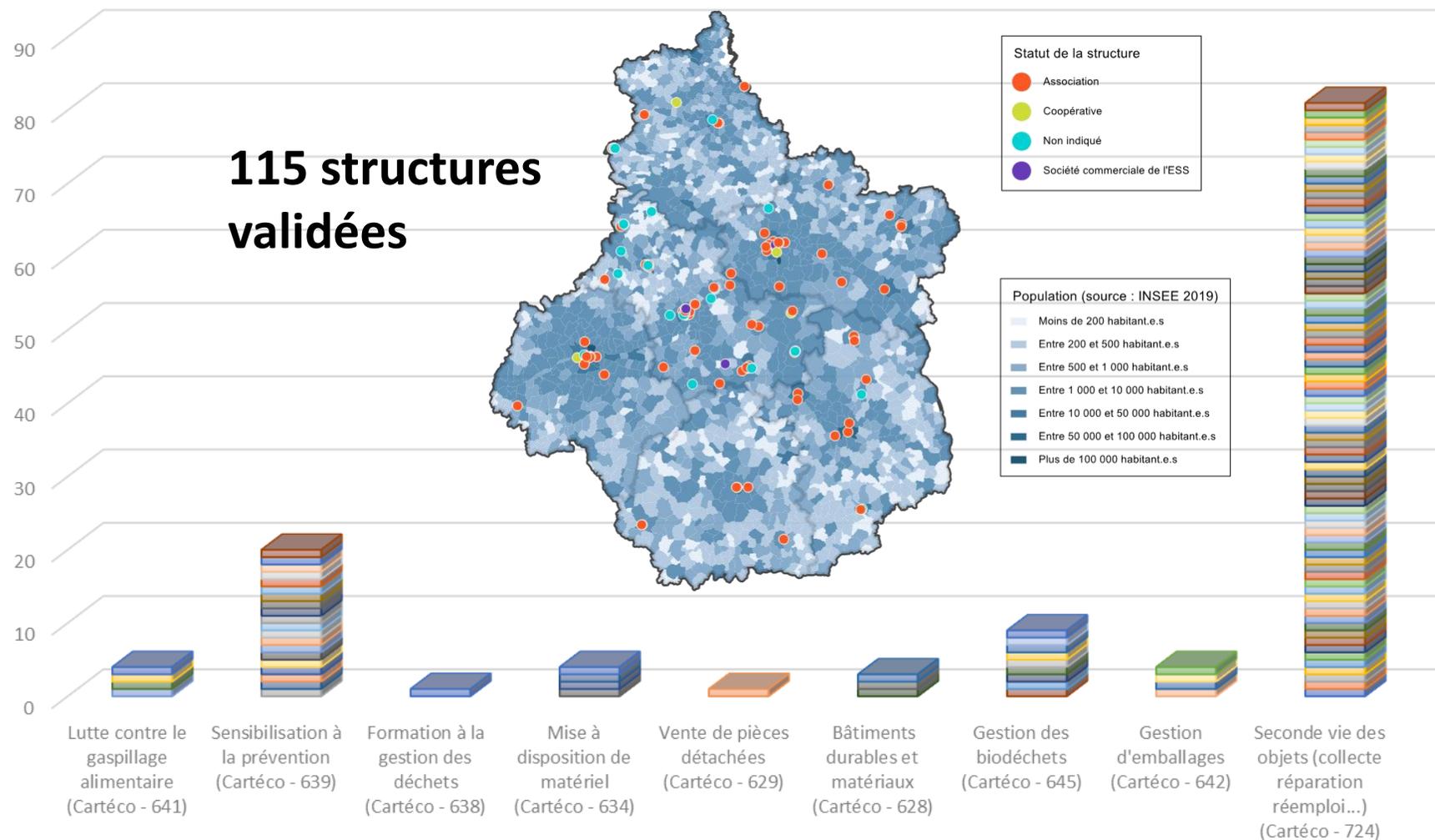


**cress**

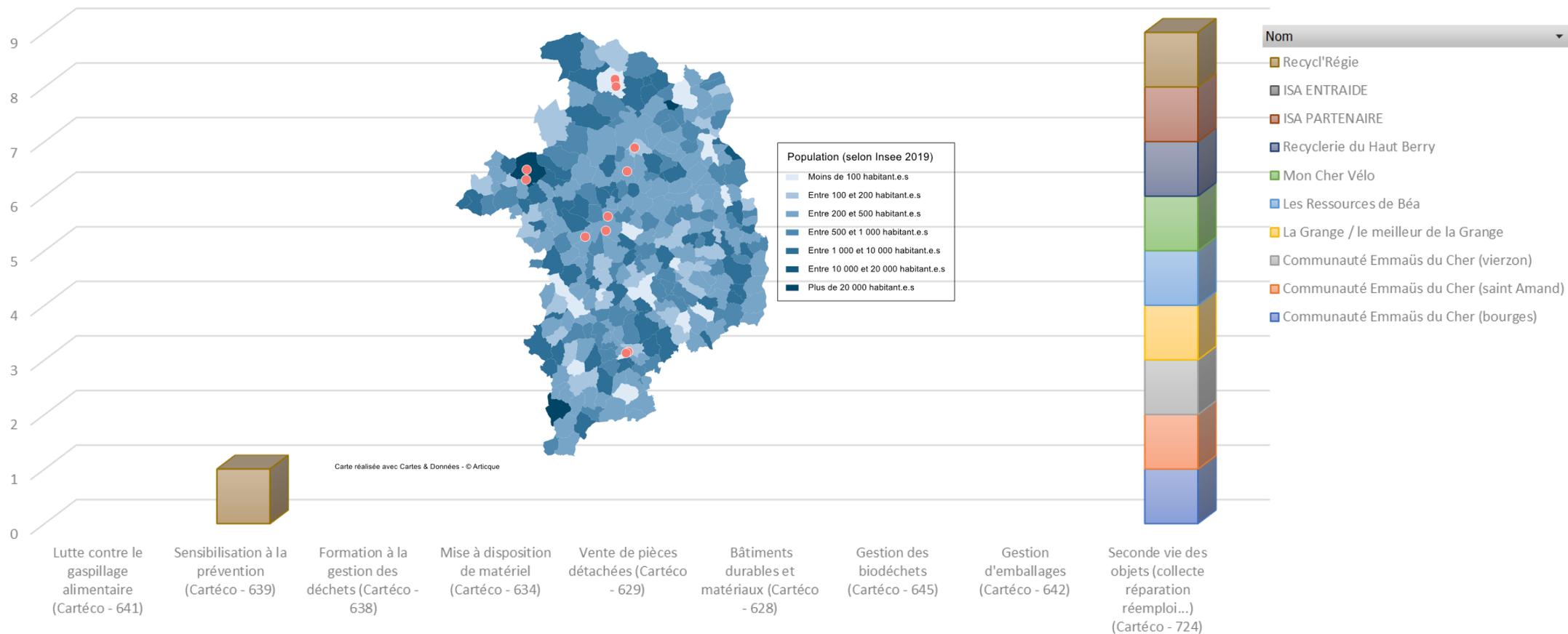
Chambre Régionale  
de l'Économie Sociale  
et Solidaire  
Centre - Val de Loire

CRESS Centre – Val de Loire  
Qui sommes-nous ?

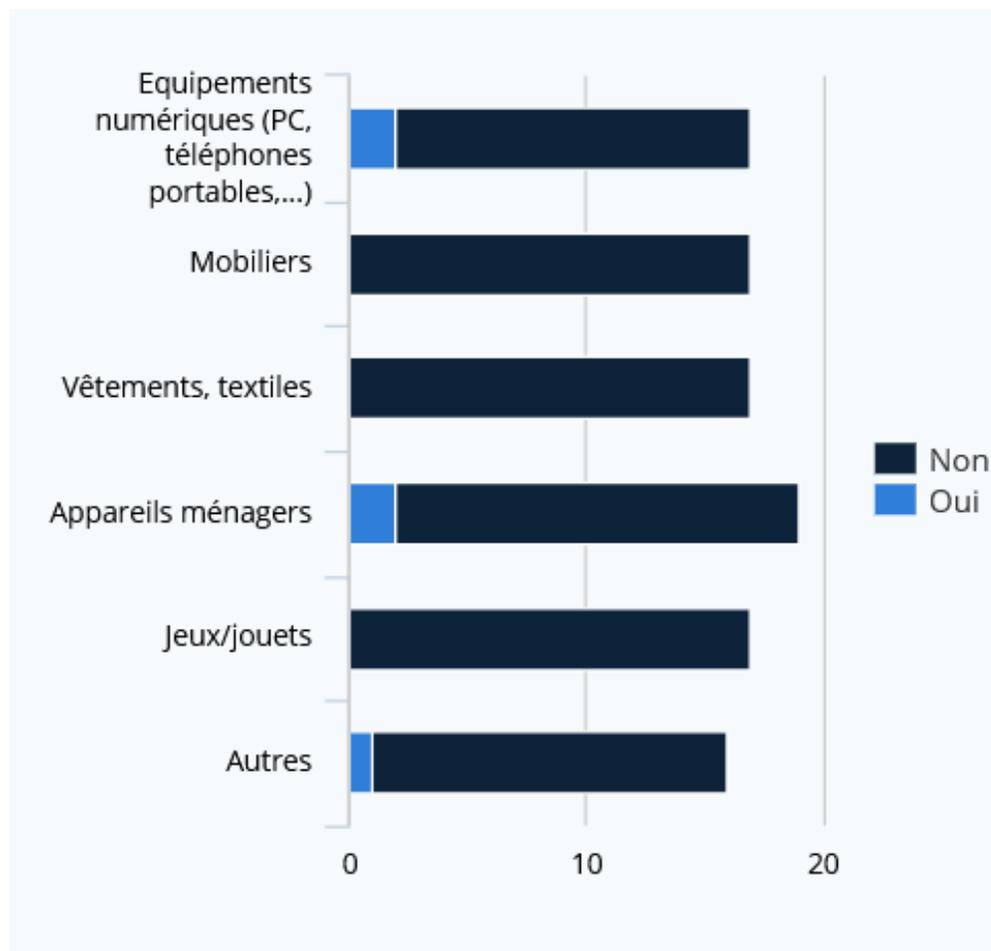
Domaines d'activités des acteurs ESS du territoire en lien avec la gestion des ressources et des déchets



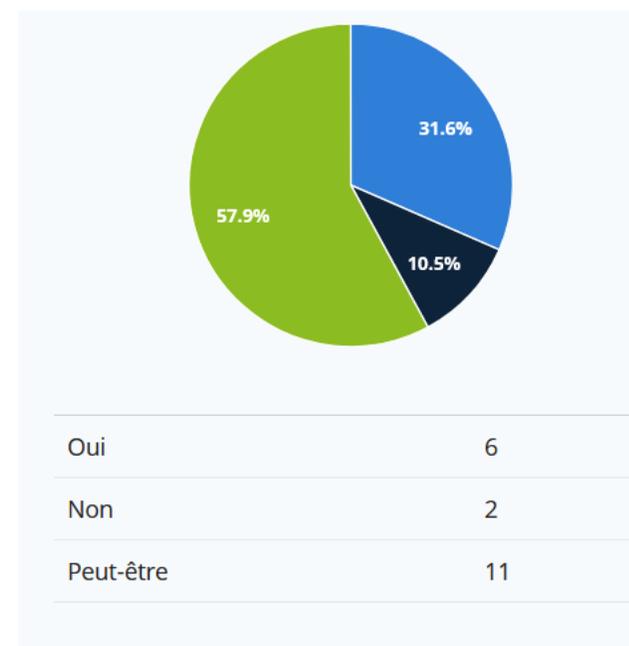
## Domaines d'activités des acteurs ESS du territoire en lien avec la gestion des ressources et des déchets



# Questionnaire réemploi



Très peu de structures ont déjà répondu à de la commande publique en lien avec le réemploi en région CVL mais plusieurs l'envisagent.



# Questionnaire réemploi

## Les freins évoqués

- Taille de la structure insuffisante
- Manque de place pour stocker
- Difficulté à avoir le matériel voulu au moment voulu
- Complexité de plus en plus importantes, délais de réponses de plus en plus courts, manque de temps
- Manque de demande par les établissements publics
- Méconnaissance :
  - de la commande publique
  - Des marchés en cours (pas de veille organisée)
  - Des contacts



Réseau des Acteurs du Réemploi  
Qui sommes-nous ?



Retour d'expériences

**ECODAIR**  
Audrey NOWINSKY